



# Arrêté fédéral portant approbation de la Convention de sécurité sociale entre la Suisse et la Bosnie et Herzégovine

*Projet*

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 5 juin 2020<sup>2</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**

<sup>1</sup> La Convention de sécurité sociale du 1<sup>er</sup> octobre 2018 entre la Confédération suisse et la Bosnie et Herzégovine<sup>3</sup> est approuvée.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

## **Art. 2**

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3 Cst.).

1 RS 101  
2 FF 2020 5619  
3 FF 2020 5637

